



# Recueil des actes administratifs

**L**e présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2017

### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du débat sur les orientations générales du Budget 2017, conformément aux textes en vigueur.

### AVANCE SUR SUBVENTION EN FAVEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER une avance sur subvention 2017 d'un montant de 70 000 €, pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale les quatre premiers mois de l'année,
- DE VERSER, chaque année, à cet Etablissement Public, une avance sur le montant total de la subvention représentant un tiers de la subvention versée l'année antérieure.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la ville.

### ORGANISATION DE SÉJOURS PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES D'ETE 2017 - FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Mézières en Drouais, du lundi 10 juillet 2017 au jeudi 13 juillet 2017
- FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
5,8929 %	29 €	82,50 €	102,50 €

- APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Chenoise, du lundi 17 juillet 2017 au vendredi 21 juillet 2017

- FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

Taux D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
7,3571 %	36,50 €	103 €	128 €

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme concerné.

#### **CAMPS ORGANISES PAR L'ECOLE DES SPORTS PENDANT LES VACANCES D'ETE 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, de 4 camps avec hébergement
- FIXE, de la manière suivante, les tarifs de ces camps :

MONTOIRE SUR LE LOIR : à 200 km de Paris

Semaine du 10 juillet au 13 juillet (4 jours)

Multi activités

Participation des parents 90,00 €

Semaine du 17 juillet au 21 juillet (5 jours)

Multi activités

Participation des parents 115,00 €

ANDOUILLE : près de Laval

Semaine du 10 juillet au 13 juillet (4 jours)

Activité poney

Participation des parents 130,00 €

Semaine du 17 juillet au 21 juillet (5 jours)

Activité poney

Participation des parents 160,00 €

- AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.

#### **ADMISSION EN NON VALEUR DE LA CREANCE ETEINTE DE MME XXX**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE l'admission en non-valeur de la créance éteinte de Mme XXX pour un total de 515,42 € comme indiqué sur le bordereau de situation de la trésorerie de Saint Cloud arrêté à la date du 4 janvier 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX POLITIQUES LOCALES DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Décide d'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017, afin de financer des actions menées par la Ville dans le cadre du Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance et A SIGNER toute pièce nécessaire à la constitution du dossier

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DU CENTRE CULTUREL SIDNEY BECHET**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement en faveur du centre culturel Sidney Bechet au titre de l'année 2017 et à signer toute pièce nécessaire à la constitution du dossier.

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ATTRIBUTION A LA RPA « LES TILLEULS » DU FORFAIT AUTONOMIE, ANNEE 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Décide D'AUTORISER le Maire à signer, avec le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la convention annuelle pour l'attribution du forfait autonomie au titre de l'année 2016 en faveur de la RPA « Les Tilleuls ».

**SIGNATURE, AVEC LE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE, DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement du Relais d'Assistants Maternelles proposée par la CAF et AUTORISE le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

**SIVU GARCHES/MARNES LA COQUETTE  
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS CONCERNANT LE PARKING DE LA GARE ET SES ABORDS:**

**- MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE GARCHES AU SIVU POUR L'ENTRETIEN DU PARKING**

**- MISE A DISPOSITION D'UN ASVP DE GARCHES A LA COMMUNE DE MARNES LA COQUETTE POUR LE CONTROLE DU STATIONNEMENT DANS L'EMPRISE DU SIVU**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE le Maire de Garches à signer au nom de la Commune, la convention à intervenir entre le SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » et la Ville de Garches concernant la mise à disposition de ses services techniques au SIVU pour l'entretien et le fonctionnement du parking.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer au nom de la Commune, la convention à intervenir avec la Commune de Marnes-la-Coquette concernant la mise à disposition au profit de cette dernière d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de Garches pour 10% de son temps afin de contrôler le stationnement dans l'emprise du SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette ».

**CONTROLE DES DIVISIONS FONCIERES DANS LA ZONE UE DU PLU**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Décide DE SOUMETTRE, à déclaration préalable, à l'intérieur de la zone UE du PLU à Garches, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations, selon l'article L 115-3 du Code de l'Urbanisme. Cette disposition sera inscrite au PLU dans le cadre d'un arrêté de mise à jour.

**PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE 18 POSTES DE PROFESSEUR VACATAIRE DE 1<sup>ERE</sup> CATEGORIE EN 18 POSTES D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE TRANSFORMER 18 postes de professeur vacataire de 1ère catégorie, effectif passant de 18 à 0 en 18 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DU PARC CIVIALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le projet de sécurisation du Parc Civiale pour un montant de 55.000 € HT environ et AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à solliciter une aide financière auprès des Services de l'Etat et de tout organisme public en mesure d'apporter leur soutien dans cette opération.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT CONCERNANT LE MOBILIER ET LE MATERIEL DE LA FUTURE MEDIATHEQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'acquisition et la fabrication du mobilier d'un montant de 375 290 € pour la future médiathèque à Garches et AUTORISE, dans ce but, le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues auprès de l'Etat et de tous les autres contributeurs financiers dans cette opération.

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE UNIQUE CONCERNANT LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Garches pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020 et AUTORISE le Maire à signer cette convention au nom de la Ville de Garches.

0 0 0

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>N° de la décision</b>	<b>DATE de la décision</b>	<b>OBJET DE LA DÉCISION</b>
2016-176	14/12/2016	Décision modificative portant institution d'une régie de recettes « droits scolaires » à la ville de Garches
2016-177	07/12/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association science et sport
2016-178	01/12/2016	Décision concernant le contrat de certification : conditions contractuelles applicables à la demande d'attestations de capacité à manipuler les fluides frigorigènes et aux évaluations prévues par l'article R543-99 du Code de l'Environnement
2016-179	01/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance des installations de désenfumage dans les bâtiments de la Ville – 11 sites
2016-180	01/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance des extincteurs dans tous les bâtiments de la Ville
2016-181	01/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance des adoucisseurs d'eau dans 8 bâtiments communaux
2016-182	15/12/2016	Décision Portant sur la signature de l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence entre la Ville de Garches et le STIF pour l'organisation d'une desserte de niveau local.
2016-183	19/12/2016	Décision Portant signature d'un contrat avec Mr Christian BRAINE pour l'organisation d'une causerie musicale autour du compositeur Johann STRAUSS le Jeudi 27 Avril 2017
2016-184	19/12/2016	Décision Portant signature d'un contrat avec VIVIEN Events pour l'organisation d'une animation autour de l'histoire de la chanson française les Jeudi 11 Mai et 6 Juillet 2017
2016-185	14/12/2016	Décision de clôture de la régie d'avances des classes déplacées
2016-186	14/12/2016	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées – école primaire Pasteur B
2016-187	20/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance complète de la ventilation du parking du centre-ville – place Saint Louis années 2017 – 2019
2016-188	20/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance d'un massicot F.L. WHOLENBERG 76 au service reprographie années 2017 – 2019
2016-189	20/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance de la ventilation de la salle informatique de l'hôtel de ville années 2017 – 2019
2016-190	22/12/2016	Décision portant signature d'un contrat de prestation de service pour les analyses bactériologiques du multi-accueil « les hêtres »
2016-191	21/12/2016	Décision concernant le contrat de prestations de services (capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale avec la SACPA – année 2017-2020

2016-192	21/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance préventive et corrective de portes automatiques coulissantes piétonnes et portes de garage – années 2017 – 2019
2016-193	14/12/2016	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 7, rue de la Côte Saint-Louis
2017-001	03/01/2017	Décision portant signature d'une convention de prestation de service avec l'ADACSL et l'association « Au cours des âges » pour l'organisation de cours sur tablettes et smartphones à destination des seniors garchois
2017-002	03/01/2017	Décision portant signature avec l'association « Au cours des âges » d'une convention relative à la mise à disposition du local Garches point accueil
2017-003	19/01/2017	Décision portant signature d'un contrat de mise à disposition d'un distributeur automatique de boissons au centre culturel de Garches
2017-004	19/01/2017	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence le jeudi 26 janvier 2017
2017-005	20/01/2017	Décision de clôture de la régie de recette « transport bus »
2017-006	24/01/2017	Décision portant signature de contrat pour les interventions de l'association « L'âge d'or de France »
2017-007	01/02/2017	Décision portant signature d'un contrat d'animation en musicothérapie, stimulation et relaxation le jeudi 16 février 2017
2017-008	07/02/2017	Décision portant signature d'un contrat d'animation musicale le jeudi 23 novembre 2017 à la résidence les tilleuls
2017-009	08/02/2017	Décision portant contrat d'assistance téléphonique de mise à jour et d'hébergement de l'application iMuse
2017-010	27/01/2017	Décision portant signature d'un contrat pour la location et la maintenance d'un TPE portatif
2017-011	21/02/2017	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le jeudi 23 mars 2017 à la résidence les Tilleuls
2017-012	21/02/2017	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour la période de mars à avril 2017
2017-013	20/02/2017	Décision portant contrat d'abonnement Clic RDV gestion des agendas
2017-014	20/02/2017	Décision portant signature d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL
2017-015	14/02/2017	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2017-016	15/02/2017	Décision portant signature de contrat pour les interventions de conteuses au jardin d'enfants
2017-017	27/02/2017	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'ateliers olfactifs les jeudi 13 avril, jeudi 1er juin et jeudi 29 juin 2017
2017-018	21/02/2017	Décision fixant des tarifs du billet du cinéma dans le cadre de l'opération le printemps du cinéma

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2017**

**INSTALLATION DE M. ERIC MAJOU EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL AU  
POSTE RENDU VACANT PAR LA DEMISSION DE M. JEAN-EMMANUEL MITRY**

LE CONSEIL MUNICIPAL constate l'installation de Monsieur Eric MAJOU en qualité de Conseiller Municipal, en remplacement de Monsieur Jean-Emmanuel MITRY, Conseiller Municipal de la liste "Pour Garches", démissionnaire.

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - AFFECTATION DU RÉSULTAT  
EXERCICE 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, 29 votes pour, 2 abstentions s'étant manifestées,

- VOTE et ARRETE les résultats définitifs du Compte Administratif de la Ville, exercice 2016
- DECIDE d'affecter l'excédent brut de la section de Fonctionnement de l'exercice 2016 de la manière suivante :

➤ **2 446 700,18 €** en recettes de la section de Fonctionnement, au titre de report au compte 002

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE, DRESSÉ PAR LE  
COMPTABLE PUBLIC, POUR L'ANNÉE 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de la Ville, dressé par le Trésorier de Saint-Cloud, pour l'exercice 2016 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent :	<b>+ 958 482,56 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent :	<b>+ 2 446 700,18 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2017 - VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés, VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>6 318 655,04 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>34 276 776,18 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE le taux des 3 taxes d'imposition locale, pour l'année 2017, comme suit :

TAXE D'HABITATION	<b>19,53 %</b>
TAXE SUR LE FONCIER BATI	<b>15,10 %</b>
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	<b>34,91 %</b>

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIFFERENTES  
COMMISSIONS ET ORGANISMES EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-  
EMMANUEL MITRY, DEMISSIONNAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, Procède à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, Handicap, A été désigné, à l'unanimité : M. Eric MAJOU.

La nouvelle composition de la Commission des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, Handicap est la suivante :

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président.

<i>M.</i>	<i>OLIVIERO Bertrand</i>
<i>Mme</i>	<i>MARTIN Françoise</i>
<i>M.</i>	<i>LUCIANI Bernard</i>
<i>Mme</i>	<i>DEGARDIN Annick</i>
<i>Mme</i>	<i>MÉALET Frédérique</i>
<i>Mme</i>	<i>VIGIER Cécile</i>
<i>Mme</i>	<i>DUMONT Agnès</i>
<i>M.</i>	<i>MAJOU Eric</i>
<i>M.</i>	<i>HERZOG Philippe</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL, Procède à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission extra-municipale de l'Urbanisme et des Permis de Construire, A été désigné, à l'unanimité : M. Eric MAJOU.

La nouvelle composition de la Commission extra-municipale de l'Urbanisme et des Permis de Construire est la suivante :

#### **TITULAIRES**

- Mme Béatrice BODIN
- M. Jean-Jacques BOULANGER
- Mme Jeanne BECART
- M. Yves MOREAUX
- Mme Annick DEGARDIN
- Mme Sophie RECHSTEINER
- Mme Laurence LANOY
- Mme Charlotte DENIZEAU
- M. Thierry MARI
- M. Benoit BAS
- M. Timothée BELANGER
- M. Philippe HERZOG

#### **SUPPLEANTS**

- M. Yves MENEL
- Mme Sylvie BOSSET
- M. Thierry KOCH-CHEVALIER
- M. Patrick SCHWARTZ
- M. François TRIGNAN
- Mme Cécile VIGIER
- Mme Agnès DUMONT
- Mme Anne-Laure COIRIER
- M. Julien MAGITTERI
- M. Norbert BUIL
- M. Eric MAJOU
- Mme Françoise GUYOT

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE D'ACCORDER, AU TITRE DE L'ANNEE 2017, les subventions aux associations et établissements publics dont la liste est consultable en Mairie et sur le site Internet de la Ville, rubrique « Administration municipale ».

#### **INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX MAIRE ET MAIRES ADJOINTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Décide de fixer les indemnités de fonction versées aux Maire et Maires Adjoint de la façon suivante :

- Indemnités du Maire

L'indemnité du Maire sera égale à 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majorée de 15%

- Indemnité des Maires Adjoint

L'indemnité des Maires adjoints sera égale à 27.5 % du traitement de référence, conformément à l'article L 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Cette délibération sera applicable à compter du 1er janvier 2017, date d'effet de la revalorisation des grilles indiciaires de la fonction publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de fixer le montant annuel hors charges des indemnités pour 2017 :

- |                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| • Le Maire                         | 27 565,00 € |
| • 1 <sup>er</sup> Maire Adjoint    | 10 790,00 € |
| • 2 <sup>ème</sup> Maire Adjoint   | 10 790,00 € |
| • Chacun des autres Maires Adjoint | 12 955,80 € |

## TAUX DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité

- De fixer les taux de rémunération des agents recenseurs sur la base suivante :

Bulletin individuel	1,90 €
Feuille de logement	2,00 €
Dossier d'immeuble collectif	0,50 €
Bordereau de district	4,50 €
Séances de formation	30,00 €
Prime de résultat	350,00 €

- D'inscrire au budget de la ville les crédits nécessaires.

## BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées pour l'exercice 2015 qui se sont élevées à 0€.

0 0 0

## DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2017-019	16/03/2017	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2017-020	22/03/2017	Décision portant signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux de la mairie à l'association des « Beaux Arts »
2017-021	15/03/2017	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2017-022	22/03/2017	Décision portant sur le tarif de la location de la salle Claude Bolling applicable au personnel communal
2017-023	23/03/2017	Décision portant signature d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL
2017-024	24/03/2017	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Ramon
2017-025	25/03/2017	Décision portant modification du montant du contrat de location et de maintenance d'un TPE portatif
2017-026	24/03/2017	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire pasteur A
2017-027	25/03/2017	Décision modificative de la régie d'avances spectacles au centre culturel



## DROITS DES SOLS DU 01/01/2017 AU 15/04/2017

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

03/01/2017	30, rue Du Dix-Neuf Janvier	Ravalement
03/01/2017	4, avenue de la Bédoyère	Agrandissement sur RDC + création abri voiture avec partie close
23/01/2017	62, Grande Rue	Construction d'une véranda de 12 m <sup>2</sup>
23/01/2017	41, rue de la Côte Saint-Louis	Rénovation de la clôture et élargissement du portillon
23/01/2017	119, Grande Rue	Remplacement D'une Porte De Garage
23/01/2017	1, avenue des Coteaux	Extension d'un abri de jardin
27/01/2017	17 rue des vergers	Extension en RDC et aménagement d'une pièce en sous-sol
30/01/2017	9 bis, rue du Regard	Ravalement avec changement de couleur des façades
30/01/2017	3, rue de Verdun	Réfection de couverture
30/01/2017	95, rue du 19 Janvier	Création d'un portillon piéton 100 x 180
03/02/2017	2, rue de la République	Extension d'une maison
10/02/2017	13, rue de l'Ermitage	Extension d'une maison
10/02/2017	6, rue Frédéric Clément	Travaux sur construction existante
15/02/2017	5, avenue Joffre	Réfection de la peinture - devanture
21/02/2017	155, rue de Buzenval	Pose de 3 fenêtres de toit
24/02/2017	29, avenue Henri Bergson	Division parcellaire
24/02/2017	14, rue du Regard	Division parcellaire
27/02/2017	37, rue de la Côte St-Louis	Edification d'une clôture séparative
08/03/2017	11, avenue de la Bédoyère	Ouverture d'une baie Vitrée en façade
08/03/2017	70 B, rue Frédéric Clément	Travaux sur construction existante
08/03/2017	2 bis, rue de l'Eglise	Création d'un abri de jardin
15/03/2017	70, rue du Col de Rochebrune	Ravalement
20/03/2017	77, Grande Rue	Pose de deux vélux
20/03/2017	14, rue du Regard	Nouvelle Construction
06/04/2017	117, rue de Buzenval	Dépose des enseignes - Pose d'un bandeau + peintures RAL 3007 - Pose de tissus RAL 2004
07/04/2017	15, rue Jean Mermoz	Construction d'une piscine enterrée
12/04/2017	78, boulevard du Général de Gaulle	Extension d'habitation en RDC
12/04/2017	18, rue des Croissants	Extension

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES OU ANNULÉES

09/01/2017	29 bis, avenue Henri Bergson	Division de terrain
15/02/2017	33, rue de la Porte Jaune	Création d'une surface de plancher
24/02/2017	9, avenue Edouard Detaille	Division parcellaire
12/04/2017	7, Rue de Kronstadt	Transformation d'un garage en un cabinet de diététicien avec une partie privative
21/04/2017	117, Grande Rue	Transformation d'un local de commerce en studio d'habitation
26/04/2017	82, Grande Rue	Construction d'une pièce habitable sur toiture terrasse de l'immeuble

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS**

26/01/2017	6, rue des Vergers	Modification de façades - création d'un garage - surélévation de la partie sud - le terrain doit être divisé en jouissance avant l'achèvement de la construction.
20/02/2017	Rue du Dix-Neuf Janvier	Surélévation partielle.
28/02/2017	153, Grande Rue	Extension de la surface de vente du super U.
28/02/2017	6, rue de Rio	Extension d'une maison existante
02/03/2017	72, rue du Dix-Neuf Janvier	Construction d'un immeuble de 8 logements en R+2+Combles sur un niveau de sous-sol
06/03/2017	Rue Athime Rué	Construction d'un immeuble de 11 logements collectifs en R+2+combles avec un niveau de sous-sol
06/03/2017	85, rue du Dix-Neuf Janvier	Construction d'un immeuble de 18 logements collectifs en R+2+combles
14/03/2017	119-125, rue de Buzenval	Construction d'un ensemble immobilier de 53 logements et 53 places de parkings
14/03/2017	11, avenue de la Bédoyère LOT A	Construction d'une maison individuelle
15/03/2017	11, avenue de la Bédoyère	Construction d'une maison individuelle R+1+C
17/03/2017	95, rue Jean Mermoz	Extension de la maison existante
03/04/2017	2, rue du Marquis de Mores	Démolition du logment gardien, de la piscine et du local technique de la piscine - Réhabilitation de la villa R+3 en appartements - Création de 2 Bâtiments d'habitation en accession à la propriété - Rdc bas avec parking en sous -sol, Rdc haut, R+1 et R+2 duplex - Création d'un bâtiment d'habitation en logements sociaux Rdc bas, RdC haut et R+1 Création d'un bâtiment d'habitation en accession à la propriété - Rdc bas avec parking en sous-sol, RdC haut et R+1
06/04/2017	4, rue du Dix-Neuf Janvier	Réalisation d'une maison individuelle
11/04/2017	28, avenue Alphonse de Neuville	Construction d'une maison individuelle R+1
25/04/2017	10-18, impasse du Marquis de Mores	Création d'une surélévation avec une toiture végétalisée

## **PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉS**

10/04/2017	11, rue du Regard	Surélévation partielle de la maison.
10/04/2017	14, rue Guynemer	Reconversion d'un immeuble de bureau en logements, surélévation et extension

## **AUTORISATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES**

03/01/2017	8, rue de l'Abreuvoir	Mise aux normes d'accessibilité
03/01/2017	4, Boulevard Raymond Poincaré	Mise aux normes d'accessibilité
30/01/2017	164, Boulevard du Général de Gaulle	Mise aux normes d'accessibilité
15/02/2017	7, place Saint-Louis	Mise aux normes d'accessibilité

## **CHANGEMENTS D'ENSEIGNES ACCORDÉS**

15/02/2017	5, avenue Joffre	Changement d'enseigne
------------	------------------	-----------------------

## MARCHÉS CONCLUS EN 2016 PAR LA COMMUNE DE GARCHES

La liste des marchés publics conclus en 2016 fait l'objet d'un affichage en Mairie, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics. La liste est consultable en Mairie et sur le site de la ville [www.ville-garches.fr](http://www.ville-garches.fr), dans la rubrique "Mairie", "marchés publics", "liste des marchés 2016" ainsi que sur le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

## CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

**Séance du 25 janvier 2017**

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU COMITÉ DU 6 DÉCEMBRE 2016

Le procès-verbal du comité de la Caisse des Écoles du 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### RÉMUNÉRATION DES SURVEILLANTS DE CANTINE

Le comité décide, à l'unanimité, de fixer le taux de rémunération, selon la formule suivante :

$$\text{Valeur de l'indice majoré } 378 \times 12/52 \times 35\text{h} = 11,58 \text{ €}$$

### TRANSFORMATION DE POSTES ET ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité décide d'approuver, à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs de la façon suivante :

- |  |    |
|--|----|
| • Emplois aidés à temps complet (CAE et Emploi d'avenir) :             | 10 |
| • animateur à temps complet :  | 3  |
| • Adjoint d'animation à temps complet 1 <sup>ère</sup> classe :        | 4  |
| • Adjoint d'animation à temps complet :                                | 7  |
| • Adjoint d'animation à temps non complet de 1 <sup>ère</sup> classe : | 22 |
| • Accompagnants scolaires non enseignants :                            | 8  |
| • Accompagnants scolaires enseignants :                                | 40 |
| • Educateurs sportifs à temps non complet :                            | 1  |
| • Surveillants de cantine :  | 12 |

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le comité de la Caisse des Écoles de Garches déclare s'être réuni, sur convocation de son Président le mercredi 25 janvier 2017 pour débattre des orientations générales du budget conformément aux textes en vigueur.

### BUDGET LIVRES DE PRIX

Le comité fixe le montant des livres de prix de la façon suivante :

10,75 € pour les élèves de CE1, CM2,

5,70 € pour les autres niveaux de classe, de la GS au CM1.

### SPECTACLES DE NOËL 2017

Le comité approuve, à l'unanimité, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de Président de la Caisse des Écoles, de signer les contrats à intervenir avec les compagnies en charge des animations pour Noël 2017.

### INTERVENTION « PREMIERS SECOURS »

Le comité approuve, à l'unanimité, la prise en charge par la Caisse des Écoles de l'intervention « premiers secours » pour un montant de 500 €.

### DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE DES ÉCOLES : EXPOSÉS DES SITUATIONS À L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

Les membres du comité accordent, à l'unanimité,

- Le tarif plancher jusqu'au 31 août 2017 à 7 familles mais pour une famille sous réserve du règlement des factures à venir
- La prise en charge du séjour le Moulin Neuf de 450 € d'avril 2016 à une famille
- La prise en charge de la dette à hauteur de 480 € pour une famille.
- Les membres du comité refusent l'octroi du tarif plancher à une famille et l'invitent à faire calculer son quotient.

### **Séance du 22 mars 2017**

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 25 JANVIER 2017

Le procès-verbal du comité de la Caisse des Écoles du 25 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité par le comité.

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité par les membres du comité.

*Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2015 (N-1)*

Section d'investissement	excédent	2 069,24 €
Section de fonctionnement	excédent	111 351,15 €
TOTAL		113 420,39 €

*Résultats de l'exercice 2016*

Section d'investissement	Total des recettes de l'exercice	100,24 €
	Total des dépenses de l'exercice	358,80 €
	Excédent de l'exercice	258,56 €
Section de fonctionnement	Total des recettes de l'exercice	1 173 482,21 €
	Total des dépenses de l'exercice	1 209 469,41 €
	Déficit de l'exercice	35 987,20 €

*Résultats de clôture exercice 2016*

Section d'investissement	Excédent d'exercice	258,56 €
	Excédent antérieur reporté	2 069,24 €
	Solde d'exécution	1 810,68 €
Section de fonctionnement	Déficit d'exercice	35 987,20 €
	Excédent antérieur reporté	111 351,15 €
	Excédent de l'exercice	75 363,95 €

*Résultat de clôture de l'exercice (excédent)* 77 174,63 €

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les membres du comité adoptent, à l'unanimité l'affectation des résultats du compte administratif 2016.

- + 75 363,95 € en recettes de la section de fonctionnement au titre de report au compte 002
- + 1 810,68 € en recettes de la section d'investissement au titre de report au compte 002.

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 est adopté, à l'unanimité, par les membres du comité.

Section de fonctionnement	75 363,95 €	Excédent
Section d'investissement	1 810,68 €	Excédent

#### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 est adopté, à l'unanimité, par les membres du comité.

Section de fonctionnement	1 327 160,00 €
Section d'investissement	2 170,68 €

#### DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE DES ÉCOLES : EXPOSÉS DES SITUATIONS A L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR L'EDAS

Les membres du comité accordent :

- La prise en charge des factures non acquittées du mois de février 2017 d'un montant de 154,20 € à une famille,
- La prise en charge de la dette de la restauration scolaire pour les mois de janvier et février 2017 à une famille,
- L'octroi du tarif plancher jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017 à deux familles .

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

#### **Séance du 24 janvier 2017**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 13 DÉCEMBRE 2016

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### SIGNATURE DE LA CONVENTION 2016 CONCERNANT LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX COÛTS D'ABONNEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉALARME

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire, Président du CCAS à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental, fixant la participation de ce dernier, au titre de l'année 2016, aux coûts du système de téléalarme, géré par le CCAS, au bénéfice des personnes âgées et handicapées de la commune.

#### AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR D'ÉTÉ A DESTINATION DE JEUNES GARCHOIS

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association « Garches Évènements » une aide financière de 1 600 € pour l'organisation, en juillet 2017, d'un séjour d'été à destination de sept jeunes garchois, dont les familles sont en difficultés sociales ou financières.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EXAMINE ENSUITE

- Un dossier d'allocation communale complémentaire
- Une demande d'aide financière

## Séance du 23 février 2017

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JANVIER 2017

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 24 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président accueille, en tant que nouveau membre du CCAS, Monsieur François LEVEQUE, responsable de l'Action Sociale au sein de l'unité locale de la Croix Rouge, et qui remplace Madame CANAQUE.

### RAPPORT D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2016 ET DÉBAT BUDGÉTAIRE

Le rapport comptabilise les aides légales traitées en 2016 ainsi que les aides facultatives.

À cet égard, le montant des aides financières, qui peuvent être délivrées sous forme de secours en argent ou de chèques d'accompagnement personnalisé, est en baisse par rapport à 2015, du fait, notamment du phénomène de non recours aux droits, qui a pu être accentué, par la fermeture ponctuelle des services sociaux départementaux, dans le cadre de leur réorganisation ; par ailleurs, l'EDAS a réorienté sa politique vers des procédures d'accompagnement, les aides financières étant, désormais, réservées à des charges exceptionnelles.

Au niveau de la situation familiale, les aides concernent toujours, majoritairement, les foyers constitués d'un seul adulte, qu'il s'agisse de personnes vivant seules ou de familles monoparentales. Comme les années précédentes, on constate, la prédominance, parmi les personnes aidées, des personnes exerçant une activité professionnelle, dans le cadre de conditions de travail souvent précaires. Ceci, en liaison avec la tranche d'âge majoritairement aidée, 25-54 ans.

Au niveau du type d'aides, elles restent, prioritairement, ciblées, au niveau des secours d'urgence, sur les dépenses alimentaires et de vie courante.

Les aides du CCAS et du Département sont complétées par les secours apportés par les associations caritatives, qui continuent d'œuvrer pour accompagner et aider les Garchois en difficulté.

En matière de prévention et d'animation, le CCAS joue un rôle important dans la coordination des actions de soutien, notamment par le biais de l'AGMAD, aux personnes âgées et handicapées, l'accompagnement des familles et des jeunes, et le développement d'actions visant à maintenir le lien social, telles que les cours informatiques pour séniors.

En matière d'accès aux droits, outre la domiciliation de personnes sans domicile fixe, le CCAS accompagne, par le biais de l'Association « Nouvelles Voies », les personnes en situation de précarité dans leurs démarches administratives, et permet, grâce au financement d'une permanence juridique animée par le CIDFF92, de faciliter l'accès aux droits.

Cette année, le rapport d'analyse a mis, par ailleurs, en lumière l'activité du service du Temps des Loisirs, qui complète l'action du CCAS dans sa lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie des séniors.

Outre l'indispensable travail en réseau, avec les services de la mairie ou les partenaires extérieurs tels que les associations caritatives, le débat budgétaire fait ressortir, dans un contexte de désengagement de certains organismes publics, le besoin d'orienter l'action du CCAS vers un accompagnement administratif, mais, aussi numérique des personnes en difficultés.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS, ÉTUDIE ENSUITE DEUX DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE.

## Séance du 23 mars 2017

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FÉVRIER 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 février 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, EXERCICE 2016 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., sous la présidence du Vice-Président, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du C.C.A.S. qui présente :

- En section d'investissement, un excédent de ..... 24 598,71 €
- En section de fonctionnement un excédent de..... 21 916,34 €

Le Conseil d'Administration, décide, par ailleurs, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en recettes de cette section, à titre de report au compte 002.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du C.C.A.S. dressé par le Comptable public pour l'année 2016 et qui présente :

- En section d'investissement, un excédent de ..... 24 598,71 €
- En section de fonctionnement un excédent de..... 21 916,34 €

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION GARCHOISE DE MAINTIEN ET D'AIDE A DOMICILE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., décide, à l'unanimité, Mesdames MARTIN, DEGARDIN, VIGIER et Monsieur OLIVIERO n'ayant pas pris part au vote en leur qualité de membres de cette association,

- d'accorder à l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile, une subvention de fonctionnement de 165 000 € pour l'année 2017.

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACES

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, décide d'accorder au titre de l'année 2017, à l'association ESPACES une subvention de 3 000 €, pour son activité d'insertion au bénéfice des personnes en situation d'exclusion.

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION BALNEO-HANDICAP

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité décide d'accorder, à l'Association BALNEO-Handicap une subvention de 1 000 € pour soutenir le projet de séjour multi-activités nautiques à destination de personnes handicapées, organisé par cette association en juin 2017.

### BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, vote par article en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement, le budget 2017 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes de :

- Section d'investissement..... 25 740,22 €
- Section de fonctionnement..... 270 000,00 €

## TERRITOIRE « PARIS OUEST LA DÉFENSE »

Séance du 24 mars 2017

### OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mars, le conseil de territoire dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense s'est réuni à Neuilly-sur-Seine. Après en avoir délibéré, le conseil de territoire, à l'unanimité,

- Déclare installer dans ses fonctions de conseiller de territoire Monsieur Alban THOMAS
- Approuve le compte-rendu de la séance du 23 février 2017
- Décide d'élire Madame Charazed DJEBBARI en qualité de secrétaire de séance à main levée
- Prend acte des décisions prises par le Président et le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

### MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU DE NANTERRE

Le conseil de territoire, à l'unanimité, approuve les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Nanterre.

### MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE COURBEVOIE POUR LE PROJET RD 914 – RN 314

Le conseil de territoire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la ville de Courbevoie pour le projet RD 914 – RN 314 sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que sur le procès-verbal de la réunion en examen conjoint du 20 octobre 2016.

### REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET ANNEXE PEP'IT

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés et attestés par Monsieur le trésorier principal.
- Reporte par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017 comme suit :

#### *Budget principal*

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 188 052,92 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 724 137,79 €
001	Excédent d'investissement reporté	518 453,63 €

#### *Budget annexe d'assainissement*

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 534 489,36 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 373 015,73 €
001	Excédent d'investissement reporté	2 880 727,56 €

#### *Budget annexe PEP'IT*

001	Excédent d'investissement reporté	54 453,64 €
-----	-----------------------------------	-------------

- S'engage si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2017 à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.



## FIXATION DES MONTANTS PROVISOIRES DE FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES POUR 2017

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- Fixe de façon provisoire le montant du FCCT à inscrire au budget primitif de l'établissement public territorial comme suit :

- Courbevoie	37 058 200,88 €
- Garches	4 556 947,23 €
- La Garenne Colombes	269 699,00 €
- Levallois-Perret	539 979,00 €
- Nanterre	53 294 613,74 €
- Neuilly-sur-Seine	745 858,00 €
- Puteaux	43 092 620,12 €
- Rueil-Malmaison	35 999 524,14 €
- Saint-Cloud	9 628 873,25 €
- Suresnes	17 888 312,12 €
- Vaucresson	2 085 918,52 €
- Dit que le montant du FCCT définitif pour 2017 sera fixé dans le cadre de la CLECT avant la fin de l'année 2017.

## ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET ANNEXE PEP'IT POUR L'EXERCICE 2017

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- Adopte par chapitre le budget primitif du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2017.
- Adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2017.
- Adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe PEP'IT de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2017.

## FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION RELATIF A LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) POUR L'ANNÉE 2017

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- Fixe le taux de la cotisation foncière des entreprises à 20,73 % pour l'année 2017.
- Précise que l'harmonisation des taux sur le territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense se fera sur une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 par application par parts égales d'une quotité calculée à partir de la durée de 17 ans fixée par la loi.

## FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION RELATIFS A LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) POUR L'ANNÉE 2017

Le conseil de territoire, à l'unanimité, fixe les taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères pour 2017 comme suit :

- Zone 1	Garches	4,32 %
- Zone 2	Saint-Cloud	3,38 %
- Zone 3	Vaucresson	4,52 %
- Zone 4	Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes	3,47 %

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE  
DES TERRAINS DE SPORTS YVES DU MANOIR**

**Séance du 20 mars 2017**

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le Comité Syndical, à l'unanimité, déclare s'être réuni le 20 mars 2017 sur convocation du Président, afin de débattre sur les orientations générales du Budget 2017, conformément aux textes en vigueur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 qui fait apparaître les résultats suivants :

-Section d'investissement	Excédent	8 720,00 €
-Section de fonctionnement	Excédent	50 314,21 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent brut de la Section de Fonctionnement du Compte Administratif 2016 comme suit : 50 314,21 € en report des recettes de la Section de Fonctionnement (article 002).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC DE SAINT-CLOUD POUR L'EXERCICE 2016

Le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Comptable Public de Saint-Cloud qui fait apparaître les résultats suivants :

-Section d'investissement	Excédent	8 720,00 €
-Section de fonctionnement	Excédent	50 314,21 €

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE CARBURANTS A LA VILLE DE GARCHES

Le Comité Syndical, à l'unanimité, Fixe le montant du remboursement pour l'exercice 2017 à 1 000 € au titre des frais de carburants.

PERSONNEL – TRANSFORMATION DE POSTE – AVANCEMENT DE GRADE

Le Comité Syndical, décide de transformer un poste d'adjoint technique (effectif passant de 1 à 0 en un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (effectif passant de 0 à 1)

**Séance du 27 mars 2017**

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Comité Syndical, à l'unanimité, vote, par article, en section d'investissement et par chapitre, en section de fonctionnement, le Budget Primitif 2017 du Syndicat qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

-En Section D'investissement	12 437,78 €
-En Section De Fonctionnement	127 381,72 €

et fixe la contribution globale de chacune des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des terrains Yves du Manoir, pour 2017 à :

GARCHES	38 533,76 €
VAUCRESSON	38 533,75 €

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE  
DU HARAS LUPIN**

**Séance du 20 mars 2017**

COMPTE DE GESTION 2016

Le comité syndical, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion année 2016 du Receveur municipal soit

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2015

Excédent d'investissement	105 590,45 €
Excédent de fonctionnement	49 124,35 €
Résultat de clôture 2015	154 714,80 €

Résultats de l'exercice 2016

Excédent d'investissement	28 253,01 €
Déficit de fonctionnement	- 4 002,89 €
Résultat de l'exercice 2016	24 250,12 €

Résultats de clôture 2016

Excédent d'investissement	133 843,46 €
Excédent de fonctionnement	45 121,46 €
Résultat de clôture 2016 avant reports	178 964,92 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2015

Excédent d'investissement	105 590,45 €
Excédent de fonctionnement	49 124,35 €
Résultat de clôture 2015	154 714,80 €

Résultats de l'exercice 2016

Excédent d'investissement	28 253,01 €
Déficit de fonctionnement	- 4 002,89 €
Résultat de l'exercice 2016	24 250,12 €

Résultats de clôture 2016

Excédent d'investissement	133 843,46 €
Excédent de fonctionnement	45 121,46 €
Résultat de clôture 2016 avant reports	178 964,92 €
Solde des reports d'investissement 2016	0,00 €
Résultat global de clôture 2016 compte tenu des reports	178 964,92 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002)	45 121,46 €
Résultat d'investissement reporté (001)	133 843,46 €

Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2017.

### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2017

Le comité syndical prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2017.

### MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DU 30 NOVEMBRE 2016 AU 31 MARS 2017 POUR LE COMITÉ D'ENTREPRISE DE TOYOTA France

Le comité syndical, à l'unanimité,

- Décide de mettre à disposition le terrain d'honneur n° 2 du Haras Lupin du 30 novembre au 31 mars 2017
- Décide de fixer un forfait pour quatre mois à 1 300 €
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention passée avec le comité d'établissement de la société TOYOTA France
- Dit que la recette sera émise pour l'utilisation du terrain, à l'imputation suivante : 7083-412 – location diverses

### **Séance du 27 mars 2017**

#### BUDGET PRIMITIF 2017

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le budget section de fonctionnement équilibré en dépenses et en recette à 247 074,11 € et vote le budget section d'investissement équilibré en dépenses et en recettes à 205 625,29 €.

**SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »**

### **Séance du 26 janvier 2017**

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 18 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal du 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

#### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le comité syndical prend acte des orientations budgétaires 2017.

#### LA CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LES TIRELIRES DES HORODATEURS

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la création d'une régie pour les tirelires des horodateurs.

## ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches :	1 – Mairie	2 – Garage municipal
	Le 10/03/2017	Le 10/03/2017

### Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,950	8,000
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	621	618

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

### Analyse bactériologique

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires		1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	2	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

**AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.**

RÉDACTION : service des Assemblées

IMPRESSION : Reprographie Municipale